

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4124

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4124**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil du 19 mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine a décidé, par sa délibération n° 2005-2658 du Conseil du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Ethiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres.

Les premières actions menées par Inter Aide ont commencé en Ethiopie en 1988 dans le domaine de l'eau. Depuis, Inter Aide a pu développer une expertise solide dans la mise en place de systèmes gravitaires d'accès à l'eau avec plus de 730 points d'eau construits pour quelque 280 000 utilisateurs, et dans l'appui et la formation des communautés et des services publics pour une gestion durable des systèmes. Ce savoir-faire peut progressivement être transmis aux acteurs locaux émergents que sont, notamment, les Bureaux de l'eau. Créés en 2004, ils sont chargés de coordonner et d'assurer la maintenance des ressources en eau de leur district.

Dans les 4 districts éthiopiens visés par le projet, l'accès à l'eau constitue un véritable enjeu, particulièrement durant la période sèche qui s'étale d'octobre à février. En l'absence de points d'eau, la consommation moyenne dans ces zones ne dépasse pas 5 litres par personne et par jour, le temps de trajet moyen pour se rendre au lieu de puisage est de 20 minutes, ce qui explique des comportements restrictifs au sein des ménages.

Le présent dossier présenté par Inter Aide vise une amélioration rapide, significative et durable de la couverture en eau potable, un assainissement du milieu ainsi que le développement de l'expertise publique (Bureaux de l'eau). Les interventions proposées dans les 4 districts s'inscrivent directement dans la continuité d'un programme soutenu depuis 2009 par le Fonds eau.

a) - Objectifs

L'objectif général de ce projet est d'améliorer durablement la situation sanitaire et économique des populations ciblées au sein de 4 districts de la région sud de l'Ethiopie. Il s'agit des Woredas (districts) de Kindo Didaye, Damot Galé, Boloso Sore, et du district d'Hadero.

Les objectifs spécifiques se déclinent de la manière suivante :

- l'accès des communautés à l'eau potable et à l'assainissement du milieu est durablement amélioré,
- les capacités des Bureaux de l'eau à appuyer les comités d'usagers pour assurer la gestion, la conservation et la duplication des résultats sont renforcées.

b) - Compte-rendu des actions réalisées depuis 2009

Le Fonds eau a accompagné la stratégie d'intervention d'Inter Aide dans le sud éthiopien à travers 4 subventions de financement successives, chaque nouvelle demande étant conditionnée à la validation du rapport de la phase précédente.

Par délibération n° 2009-1043 du Conseil du 2 novembre 2009, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Inter Aide pour la réalisation de 12 points d'eau potable, la construction de latrines dans le district du Damot Galé en Ethiopie. Le Damot Galé est un district très peuplé, qui compte 155 000 habitants dont la couverture en eau potable ne dépasse pas les 5 %.

Le rapport d'exécution de ce projet fait état des réalisations suivantes :

- 8 000 bénéficiaires d'eau potable grâce à 13 points d'eau réalisés, et une gestion du service de l'eau organisée avec le paiement d'une cotisation effective,
- réalisation de campagnes de promotion des changements de pratiques en matière d'hygiène, et réalisation de plus de 1000 latrines familiales,
- appui au service public de l'eau via le Bureau de l'eau : formation et accompagnement en particulier de 2 personnes déléguées au suivi des comités de l'eau et à la maintenance des ouvrages.

Par délibération n° 2011-1990 du Conseil du 10 janvier 2011, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 400 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans le district du Damot Galé et du Boloso Sore en Ethiopie. Le projet prévoyait la construction de 15 points d'eau pour 7 000 nouveaux usagers.

Le rapport d'exécution de ce projet fait état des réalisations suivantes :

- 15 points d'eau réalisés pour près de 9 000 nouveaux bénéficiaires,
- réalisation de campagnes de promotion des changements de pratiques en matière d'hygiène, et réalisation de près de 500 latrines familiales,
- formation et accompagnement des Bureaux de l'eau de chaque district concerné sur le suivi technique et financier des adductions d'eau.

Suite à ces premières interventions, Inter Aide a proposé un programme d'intervention dans 4 districts du sud de l'Ethiopie sur 3 ans, visant 40 000 bénéficiaires via la réalisation d'une centaine de points d'eau, la réalisation de 3 800 latrines pour couvrir 75 % de la zone, la formation de 108 comités d'usagers et le renforcement des capacités des Bureaux de l'eau de chaque district.

Par délibération n° 2011-2526 du Conseil du 17 octobre 2011, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 100 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie : le Damot Galé, le Boloso Sore, le Kindo Didaye et Hadero.

Le rapport d'exécution de ce projet fait état des réalisations suivantes :

- 34 points d'eau réalisés au profit de près de 16 000 nouveaux bénéficiaires,
- réalisation de campagnes de promotion des changements de pratiques en matière d'hygiène, et réalisation de près de 1 500 latrines familiales,
- accompagnement des Bureaux de l'eau, notamment dans leur organisation géographique, la gestion financière, l'entretien des ouvrages.

Par délibération n° 2012-3297 du Conseil du 8 octobre 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie : le Damot Galé, le Boloso Sore, le Kindo Didaye et Hadero.

Le rapport d'exécution de ce projet fait état des réalisations suivantes :

- 26 points d'eau réalisés au profit de près de 10 800 nouveaux bénéficiaires,
- réalisation de campagnes de promotion des changements de pratiques en matière d'hygiène, et réalisation de près de 1 400 latrines familiales,
- accompagnement des Bureaux de l'eau, notamment dans leur organisation géographique, la gestion financière, l'entretien des ouvrages.

c) - Bilan

Pour 4 subventions accordées, Inter Aide fournit des rapports d'exécution qui répondent aux exigences du Fonds eau et témoignent du bon déroulement du programme et du bon suivi mis en œuvre par l'association sur ces projets.

Les rapports d'exécution correspondent bien aux objectifs initiaux, ce qui témoigne du sérieux de l'association et d'une bonne capacité d'anticipation de celle-ci.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le présent projet concerne la 3^e année du programme d'intervention sur les 4 districts d'implantation de l'association dans le sud éthiopien. Il consiste à construire 40 points d'eau avec, pour chacun, la création d'un comité d'usager pour desservir 14 000 usagers et réaliser 1 020 latrines. Un autre axe central du projet concerne le renforcement des compétences des Bureaux publics de l'eau, essentiellement pour la gestion et maintenance des systèmes hydrauliques existants : suivi des comités d'usagers, monitoring financier, reconnaissance des agents hydrauliques, diagnostics périodiques.

Les points d'eau sont constitués de 3 éléments (borne fontaine, lavoir et abreuvoir) connectés à des adductions gravitaires (alimentées par des captages avec protection de source). Les latrines familiales sont construites par les usagers, appuyés par les maçons du projet pour la construction des dalles.

La promotion des changements de comportements concernant l'utilisation de l'eau potable et les pratiques d'hygiène sera réalisée avec les agents de santé locaux ainsi que des formations à l'entretien technique auprès des agents hydrauliques et à la gestion auprès des comités d'usagers.

A terme, ce programme triennal permettra bien la réalisation d'une centaine de points d'eau pour 40 000 usagers et plus de 3 800 latrines, conformément aux objectifs initialement fixés. Le projet est évalué à un total de 240 454 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 65 000 €.

Lors de sa séance du 11 juin 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 42 000 €, Veolia eau apportant 23 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 22 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 000 € au profit de l'association Inter Aide dans le cadre du projet d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Inter Aide définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer à hauteur de 42 000 € sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 22 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.